

**LE MEILLEUR
DÉCHET EST
CELUI QU'ON NE
PRODUIT PAS!**

Sachez faire le tri!

**Mode d'emploi et
calendrier détachable
des déchets 2023**



Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Éditorial

Tri sélectif: n'oubliez pas vos déchets de cuisine!

De nouveaux panneaux avec des visuels plus lisibles ont été installés en octobre dernier aux abords des écopoints et bennes enterrées de la commune. Ils rappellent les règles principales à respecter, dont la notion de tri sélectif. Un tri qui doit non seulement être de qualité mais qui est voué à devenir obligatoire à Genève sous peine d'amende, avec l'adoption par le Grand Conseil d'une modification de la loi cantonale sur la gestion des déchets qui introduit cette particularité suisse pour les entreprises et les privés. La nouvelle loi comprend trois axes forts: réduire nos déchets, mieux les trier et les éliminer sur le territoire genevois. La modification législative étant cependant combattue par voie de référendum, sa date d'entrée en vigueur et de celle de son règlement d'application ne sont pas encore connues.

Cela étant, nous vous encourageons à franchir le pas sans attendre et adopter les bons gestes pour que nos poubelles noires ne contiennent plus de déchets recyclables et que leur volume diminue. Cet objectif ne peut pas être atteint sans le tri des déchets de cuisine.

Un acte qui permet encore au canton de Genève d'échapper à la taxe poubelle, introduite par les autres cantons romands il y a un moment déjà et souhaitée par la Confédération.

Genève a d'ailleurs relancé une campagne en faveur de la P'tite Poubelle Verte, qui est relayée par notre commune. Pour collecter vos déchets de cuisine, vous pouvez venir chercher gratuitement auprès de la Mairie votre P'tite Poubelle Verte et les nouveaux sacs compostables dans lesquels il est indispensable de les conditionner. Plus résistants et garantis sans coulures ni odeurs, ils doivent être déposés dans un écopoint équipé d'une benne spécialement conçue à cet effet.

Des actions de sensibilisation sont organisées par la commune, dont la dernière a eu lieu au nouvel écopoint du Champ du château, qui demeure depuis son implantation un lieu problématique avec celui de la Roselière avec notamment le dépôt sauvage de déchets en dehors des bennes.

Grâce aux infrastructures et la documentation mises à votre disposition, l'adoption d'un comportement éco-responsable, indispensable à la préservation de notre environnement, est pourtant un acte facile à adopter qui doit faire partie de notre quotidien.

Mylène Schopfer Sandoz
Conseillère administrative

1.

Comment trier?

Ce qu'il faut recycler ou exclure pour chaque type de déchet, des informations, des conseils, etc.





Comment trier? Ordures ménagères

Les ordures ménagères (OM) correspondent aux déchets urbains incinérables. Elles représentent la part non recyclable et non toxique des déchets produits par les ménages. Cette part peut être réduite à son minimum grâce à un tri de bonne qualité ! L'achat de produits en vrac diminue fortement la quantité de déchets.

À jeter

- Emballages plastiques (**excepté PET**)
- Papiers autocollants
- Papiers et cartons souillés
- Mouchoirs et serviettes en papier
- Emballages ou objets composites
- Vaisselle et porcelaine cassées
- Huiles végétales (qui doivent être conditionnées dans un récipient)
- Litière des animaux (même végétale)
- Mégots de cigarettes
- Contenu du sac d'aspirateur
- Couches-culottes, langes de bébé
- Jouets cassés (sans les piles)
- Masques
- Ampoules à incandescence et halogène

À exclure

- Déchets recyclables
- Déchets toxiques
- Ampoules économiques

Le service technique communal est habilité à rechercher les personnes ayant déposé des déchets ne répondant pas aux critères de ramassage, en dehors des levées régulières ou à des emplacements non prévus à cet effet. La mairie prendra les mesures nécessaires à l'encontre de tout contrevenant.

Les déchets ménagers doivent être conditionnés dans des sacs résistants, fermés, et déposés obligatoirement dans des conteneurs fermés, uniquement destinés à ce type de déchets.

Les conteneurs privés doivent être déposés à l'emplacement déterminé la veille de la levée entre 18h et 21h ou dès 6h le jour de la levée et rentrés rapidement après celle-ci.

Cf. Règlement communal LC 06 911 relatif à la gestion des déchets.



Comment trier? Papier Carton



Le papier et le carton peuvent supporter plusieurs processus de recyclage, permettant d'économiser des arbres, des produits chimiques, de l'énergie et beaucoup d'eau. La quantité de papier peut être fortement réduite en refusant les publicités dans vos boîtes aux lettres.

À recycler

- Journaux et magazines
- Prospectus
- Papier pour imprimantes
- Papier de bureau blanc ou recyclé
- Enveloppes avec ou sans fenêtre
- Enveloppes en carton et carton ondulé
- Annuaires téléphoniques
- Boîtes en carton
- Papier d'emballage
- Cartons à œufs
- Cartons pour fruits et légumes

À exclure

- Papiers spéciaux (calque)
- Cellophane, transparents
- Classeurs ou cahiers à spirale
- Papiers et cartons souillés de nourriture (p. ex. cartons à pizza)
- Mouchoirs et serviettes en papier
- Nappes en papier
- Papier autocollant, plastifié ou métallisé
- Briques de lait et de jus de fruits
- Polystyrène expansé (sagex)

Attention !

N'emballez pas le papier dans un sac plastique lorsque vous le placez dans le conteneur.

Les cartons doivent toujours être démontés et pliés.
Les cartons trop grands, qui ne rentrent pas dans une benne enterrée, doivent être découpés ou apportés à l'ESREC.



Comment trier? Verre



Le 75% du verre récupéré est refondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles. Le 25% restant est utilisé dans le génie civil, pour la construction et comme matériau d'isolation. Le verre se recycle indéfiniment.

À recycler

- Bouteilles de boisson
- Pots de confitures
- Bocaux, flacons

À exclure

- Fermetures en plastique ou en liège
- Bouteilles en plastique, en PET
- Terre cuite et grès
- Verres de table
- Vaisselle (porcelaine et céramique)
- Verre à vitre cassé et miroirs
- Ampoules à incandescence
- Couvercle de bocaux (alu/fer-blanc)

Le saviez-vous?

Les vitres et miroirs, ainsi que la porcelaine, la céramique et les verres à boisson doivent être jetés avec les ordures ménagères ou rapportés dans un espace de récupération, car ils contiennent souvent du plomb, indésirable pour le recyclage du verre.



Comment trier? PET



Les bouteilles recyclées sont déchiquetées et refondues pour fabriquer de nouvelles bouteilles en PET, de la laine polaire ou des matériaux de rembourrage. Le PET recyclé possède les mêmes propriétés que le PET neuf. Il est recyclable à 100%. Remplacer l'eau minérale par l'eau du robinet permet de réduire ses déchets et diminuer son impact sur l'environnement.

À recycler

- Uniquement les bouteilles de boisson PET (polytéréphtalate d'éthylène)

3 questions à se poser:

- > S'agit-il d'une bouteille?
- > La bouteille est-elle en PET? 
- > Contenait-elle une boisson?

Si vous répondez 3x oui, la bouteille doit être placée dans un conteneur à PET.

À exclure

- L'ensemble des récipients plastiques « non PET » (bouteilles de lait, etc.)

Les détaillants (par exemple Migros et Coop) collectent les bouteilles en matière plastique d'usage ménager. Sont collectées les bouteilles en plastique vides de: produits laitiers, produits de lavage et de nettoyage, shampoing, produits de douche, savon, lotions, crèmes, vinaigre, huile, sauces, engrais pour plantes.

Attention !

N'emballez pas le PET lorsque vous le placez dans le conteneur. Prenez garde à ne jeter que des bouteilles en PET. Si les bouteilles en PET sont contaminées par d'autres déchets, c'est l'entier de la levée qui est déclassée (incinérée).



Comment trier? Aluminium Fer-blanc



Le recyclage de l'aluminium permet un gain de 95% d'énergie par rapport à l'aluminium de première fusion. Il se recycle indéfiniment.

La matière recyclée est indispensable puisque les réserves d'aluminium primaire ne parviennent pas à satisfaire la demande mondiale.

À recycler

- Canettes pour boissons
- Tubes et emballages avec sigle ALU
- Barquettes
- Feuilles d'aluminium
- Boîtes de conserve en fer blanc avec sigle «tôle d'acier recyclable»
- Barquettes d'aliments pour animaux
- Objets en alu, casseroles, passoires
- Couverts de bœufs
- Ustensiles de cuisine en alu
- Opercules de yogourts

À exclure

- Matériaux composites
- Alu-plastique et alu-carton
- Briques de lait et de jus de fruits
- Capsules de café

Le saviez-vous?

- Une tonne de canettes recyclées = 265 vélos fabriqués.
- Le recyclage permet d'économiser 60% d'énergie pour le fer-blanc et près de 95% pour l'alu.

Bon à savoir

Même s'il y a des restes alimentaires dans les emballages, le recyclage est possible.



Comment trier? Piles



Les piles sont fondues pour en récupérer les métaux lourds. À partir d'une tonne de pile, on extrait jusqu'à 600 kg de matériaux réutilisables comme du ferromanganèse pour la fabrication de l'acier, du zinc, des scories pour le secteur du bâtiment et du mercure.

À recycler

- Piles au mercure, petites ou grandes
- Piles alcalines
- Accumulateurs, sans exception
- Piles «vertes» rechargeables

À exclure

- Calculatrices
- Montres

Attention !

De nombreux objets, jouets ou gadgets contiennent des piles cachées. Pensez-y avant de vous en débarrasser.

Visitez le site d'INOBAT pour toute information complémentaire:
www.inobat.ch



Comment trier? Déchets de cuisine



Les déchets de cuisine sont composés à 90% d'eau; ils brûlent très mal et n'ont rien à faire dans une usine d'incinération. Lorsqu'ils sont triés, ils sont valorisables en compost et en biogaz. Un kilo de déchets organiques valorisés en électricité permet de regarder la télévision pendant 90 minutes!

À recycler

- Épluchures
- Fruits et légumes abîmés
- Coquilles d'œufs
- Restes de repas cuits ou crus
- Pain
- Os
- Coquillages et crustacés
- Marc de café avec ou sans filtre
- Feuilles de thé avec ou sans sachet mais sans agrafe
- Fleurs fanées
- Plantes de balcon et d'appartement (sans pot)

À exclure

- Litières pour animaux
- Couches-culottes
- Contenu du sac d'aspirateur
- Balayures
- Mégots de cigarettes
- Tous types de plastiques
- Cendres de bois
- Déchets de jardin (doivent être déposés à l'ESREC)

Attention !

Il est indispensable de conditionner ses déchets de cuisine dans des sacs prévus à cet effet, soit des sacs en papier résistants à l'humidité. Les sacs biodégradables munis du label «OK compost» ou «EN 13432» sont tolérés.

Des petites poubelles vertes sont disponibles gratuitement à la réception de la mairie et les sacs adéquats sont en vente à l'épicerie de Bellevue, 333 route de Lausanne, 022 300 13 33.

L'usage de sacs poubelle classiques et de sacs plastiques est interdit.



Comment trier? Capsules de café

Une capsule d'aluminium contient: 1 gramme d'aluminium et 9 grammes de marc de café humide. La revalorisation du marc de café sert à la fabrication de fertilisant naturel. Les capsules Nespresso sont fabriquées avec 80 à 90% d'aluminium recyclé.

À recycler

- Capsules de café en aluminium

À exclure

- Capsules de café en plastique
- Capsules compostables (à jeter dans les déchets de cuisine si label «OK compost» ou «EN 13432»)

Attention !

N'emballez pas vos capsules dans un sac lorsque vous les placez dans le conteneur. Déposez les capsules en vrac.

Conseil

Comment boire du café tout en respectant l'environnement?

- Privilégiez le café bio et équitable.
- Privilégiez une cafetière traditionnelle.



Comment trier? Textiles

Le recyclage des textiles est un acte solidaire qui permet de fournir des emplois à des travailleurs au chômage, de proposer des habits de seconde main bon marché aux plus défavorisés et de collecter des fonds pour les organisations d'entraide.

À recycler

- Vêtements propres et secs
- Textiles, nappes, etc.
- Draps et taies d'oreiller
- Couvertures
- Rideaux
- Linges de cuisine et de bain
- Chaussures en bon état (attachées par paire)
- Ceintures
- Sacs et accessoires divers
- Oreillers et duvets
- Peluches

À exclure

- Chaussures avec des piles
- Cintres en métal, bois ou plastique

Attention !

Pour placer vos textiles dans les «boîtes à fringues», n'oubliez pas de les conditionner dans des sacs fermés et d'attacher les chaussures par paires.

Le saviez-vous?

Ce système de collecte est organisé par la Coordination des œuvres d'entraide genevoises comprenant Caritas, le Centre social protestant (CSP), la Croix-Rouge genevoise, Terre des Hommes et Emmaüs.



Comment trier? Encombrants, ferraille, bois

Les levées communales au porte à porte auront lieu les jeudis 2 février, 1er juin et 5 octobre 2023. Les déchets sont triés au bord de la route par notre transporteur afin de pouvoir en extraire la ferraille et le bois en vue de les valoriser.

À recycler

- Canapés, sommiers
- Matelas
- Divers meubles
- Mobilier de bureau
- Sagex
- Tous les déchets métalliques
- Vélos, poussettes
- Meubles en fer
- Ustensiles de cuisine en métal

À exclure

- Appareils électriques et électro-ménagers (réfrigérateur/congélateur)
- Thermomètres au mercure
- Batteries de voiture
- Déchets de peinture, vernis et colle, pétrole
- Divers produits chimiques
- Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes
- Pneus
- Déchets de chantier (p. ex. lavabo)

Attention !

Sous peine de sanction administrative (amende de CHF 200.- minimum), tout dépôt sauvage de déchet encombrant, de ferraille ou de bois est strictement interdit. Cf. Règlement communal LC 06 911 relatif à la gestion des déchets.

Conseil

Avant de vous débarrasser d'objets encombrants en bon état, pensez à les offrir. Vous trouverez une liste des œuvres caritatives sur le site : www.ge.ch/espaces-recuperation-esrec-points-collecte-communaux/oeuvres-caritatives



Comment trier?

Appareils électriques et électroniques

Les appareils électriques et électroniques dont la durée de vie a tendance à diminuer contiennent des polluants (métaux lourds) ainsi que des métaux valorisables. S'ils sont mis avec les ordures ménagères, ils risquent de polluer et s'ils sont mis avec les encombrants, ils ne seront pas systématiquement recyclés.

À recycler

- Matériel bureautique et informatique (téléphones, ordinateurs, écrans, imprimantes, etc.)
- Électronique de loisirs (TV, radio, lecteur CD/DVD, console de jeux, luminaires avec ou sans ampoule, etc.)
- Électroménager (aspirateur, machine à café, cuisinière, réfrigérateurs, fer à repasser, etc.)
- Outils électriques (perceuses, tondeuse électrique, etc.)
- Équipement de sport

Sites de reprise

Ces objets doivent être ramenés dans un magasin ou être déposés dans un ESREC. Les magasins ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type que ceux qu'ils proposent.

Conseil

Ces appareils peuvent être remis à des associations ou des entreprises qui les réparent et les remettent sur le marché de la deuxième main.

Le saviez-vous?

Depuis 2022, vos appareils électriques et électroniques en état de marche peuvent être déposés à l'ESREC des Chânavats afin de leur donner une seconde vie. Une palette est à disposition pour les déposer.



Comment trier?

Déchets spéciaux

Les déchets spéciaux représentent un fort risque de pollution s'ils ne sont pas éliminés de manière adéquate. Ils ne doivent donc en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères ou lors de la levée des encombrants, être abandonnés dans la nature ou déversés dans les canalisations.

À recycler

- Contenants de produits chimiques et/ou les restes (solides, liquides ou en aérosols de peintures, vernis, pétrole, décapants, diluants, pesticides, engrais, produits d'entretien, etc.)
- Huiles minérales
- Médicaments, aiguilles, thermomètres au mercure, radiographies, etc.
- Bouteilles de gaz, d'hélium, extincteurs, feux d'artifices, etc.

Sites de reprise

- Produits chimiques et huiles : point de vente (petite quantité) ou ESREC
- Matériel médical : pharmacies
- Bouteilles de gaz, d'hélium, extincteurs, feux d'artifices, etc. : point de vente



Ancien pictogramme



Nouveau pictogramme

Attention !

Les anciens pictogrammes oranges ont été remplacés par les pictogrammes GHS (Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals) en forme de losange rouge sur fond blanc.

PET, déchets de cuisine, papier Filières de recyclage

Parcours du PET



Collecte communale
et grands distributeurs



Repreneurs affiliés
à PET recycling



Usine de tri, Vaud



Fabrication
de flocons (Thurgovie)
et de granulats (Glaris)

Parcours des déchets de cuisine



Dépôt des sacs
biodégradables dans une
benne enterrée
«Déchets de cuisine»



Les déchets sont collectés
puis acheminés au centre de
traitement de Bernex. Ils
fermentent dans une instal-
lation de méthanisation où
ils génèrent du biogaz et
un résidu appelé «digestat»



Le digestat est mélangé
avec des déchets de jardin
broyés, puis composté.
Le compost est ensuite trié
pour enlever les morceaux
de plastique

Parcours du papier et carton



Collecte communale



Centres de tri spécialisés,
Genève



Papeteries et cartonneries
suisses et européennes
(France, Italie, Allemagne,
Espagne)

Consommons mieux

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Quelques suggestions pour en produire moins :

1.

Préférons les achats en vrac
au marché ou au magasin.
Le site zerowasteswitzerland
liste des adresses de
magasins en vrac.



2.

Utilisons des sacs
réutilisables
lors de nos achats.



3.

Choisissons des appareils
et batteries rechargeables.

4.

Refusons les objets
jetables dans les cafés,
bars et restaurants
(pailles, touillettes, etc.)

5.

Prenons nos contenants
personnels pour
nos cafés et repas
à l'emporter.



6.

Réduisons notre
gaspillage alimentaire.

7.

Préférons les achats
de seconde main.



8.

Faisons réparer ou donnons
nos objets inutilisés plutôt
que de les jeter (ge-répare,
boîtes d'échange).

9.

Pour mon chat, j'opte pour
la litière végétale, qui
ne produit pas de mâchefers
(contrairement à la litière
minérale = 10% des mâche-
fers).

10.

Méfions-nous de contenants
dits «compostables» (par
exemple bambou, maïs, etc.)
ils contiennent souvent
du plastique, sauf s'ils ont
la mention «OK Compost»
ou «EN 13432».

11.

Refusons la publicité
et les publications gratuites
dans notre boîte aux lettres.



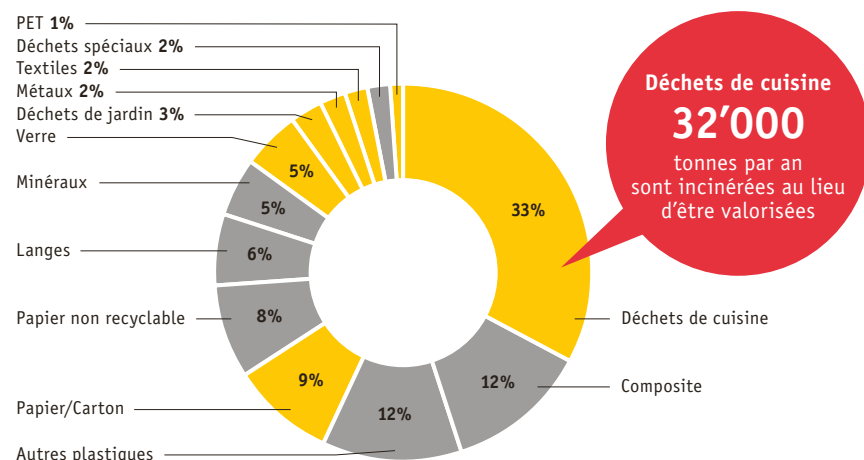
12.

Couches, protections
menstruelles : des alterna-
tives plus écologiques
(et meilleures pour la santé)
existent !

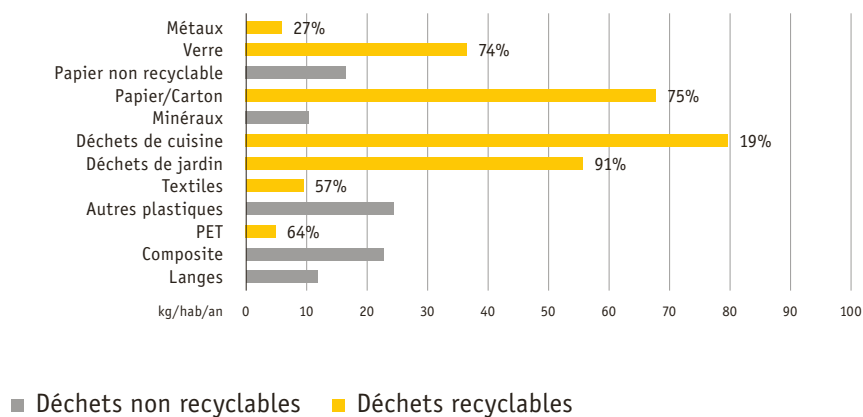
Plus de la moitié des déchets sont encore recyclables

Composition de la poubelle genevoise (2019)

Les denrées alimentaires intactes ou presque sont incluses dans les déchets de cuisine et les capsules de café sont incluses dans les métaux



Taux annuel de récupération par habitant des principales catégories de déchets



2.

Où déposer?

Les 3 possibilités pour déposer vos déchets à recycler



Où déposer?

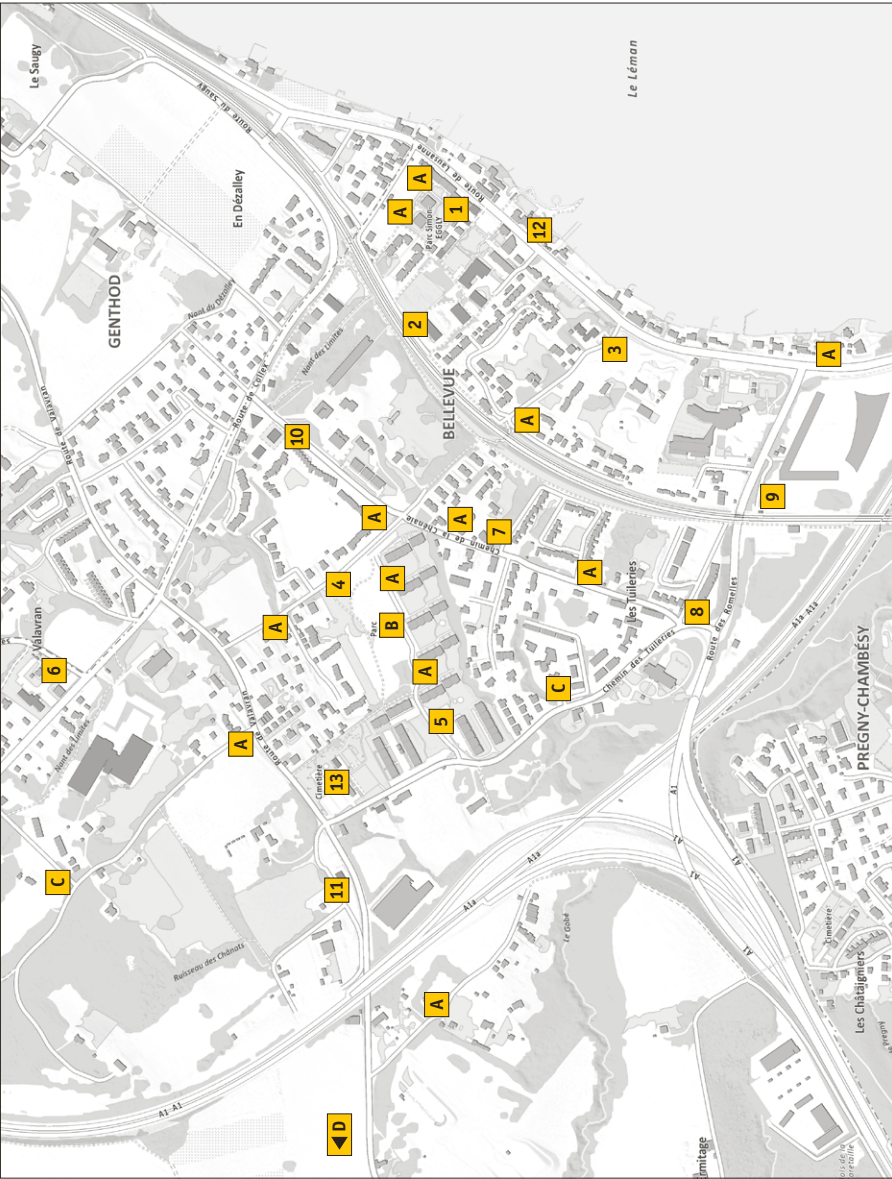
1. Écopoints

Le plan et le tableau ci-dessous présentent les points de collecte et les types de déchets que vous pouvez y déposer. Les points de récupération sont strictement réservés aux ménages bellevistes (particuliers). Tout dépôt hors horaires d'ouverture et hors benne est passible de sanctions administratives (amende de CHF 200.- minimum).

	PAPIER CARTON	VERRE	PET	FER- BLANC alu	PILES	CAPSULES DE CAFÉ	TEXTILES	DÉCHETS DE CUISINE	ORDURES MÉNAGÈRES
1. Écopoint Marettes	X	X	X	X	X	X	X		X
2. Écopoint Crèche	X	X	X		X		X	X	X
3. Écopoint Mollies	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4. Écopoint Mojonne	X	X	X	X	X	X		X	X
5. Écopoint Roselière	X	X	X	X	X	X	X	X	X
6. Écopoint Limites	X	X	X	X	X			X	X
7. Écopoint Coin-de-Terre	X	X	X	X	X	X		X	X
8. Écopoint Rilliet	X	X	X	X	X	X		X	X
9. Écopoint Champ-du-Château	X	X	X	X	X	X	X	X	X
10. Écopoint Chênaie	X	X	(X)	(X)	(X)	(X)		(X)	X
11. Écopoint Voirie, ch. du Planet	X	X	X			X			X
12. Écopoint Port Gitana	X	X	X						X
13. Écopoint Centre sportif	X	X						(X)	X
A. Benne enterrée / HS									X
B. Benne enterrée / HS	X								X
C. Benne enterrée / HS	X	X							X
D. Benne enterrée / HS	X								

(X) : courant 2023

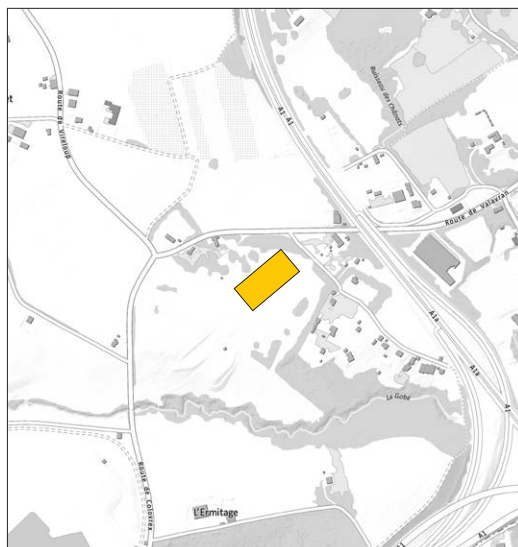
Horaires d'ouverture
 Lundi - samedi : 7h - 20h
 Fermé dimanches et jours fériés
 Merci de respecter le voisinage



Où déposer?

2. ESREC des Chânats

Les espaces de récupération cantonaux sont réservés aux particuliers qui peuvent y déposer gratuitement les déchets suivants:



Les matériaux suivants ne sont pas acceptés:

Ordures ménagères

Cadavres d'animaux
Déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale
Épaves de voitures
Déchets industriels
Déchets spéciaux des artisans et des commerces
Déchets de cuisine

Coordonnées

Chemin des Chânats
1293 Bellevue

Horaires novembre-février

Lundi: fermé
Mardi-vendredi: 14h-17h
Samedi, dimanche
et jours fériés: 10h-17h

Horaires mars-octobre

Lundi: fermé
Mardi-vendredi: 15h-19h
Samedi, dimanche
et jours fériés: 10h-17h

Pour toute autre question liée aux déchets

Info-Service
022 546 76 00

Où déposer?

3. Levées communales

Vous trouverez ci-joint le calendrier détachable des levées communales des déchets en 2023. Le maintien de la propreté sur la commune et de son image dépend de tous. Pour rappel, les déchets doivent être déposés dans les bennes enterrées ou hors-sol.

Attention!

La mairie prendra les mesures nécessaires à l'encontre de tout contrevenant déposant des objets sur la voie publique, en dehors des conteneurs ou hors des jours de levées autorisés. Si une benne est pleine, il faut se rendre dans un autre écopoint.

Cf. Règlement communal LC 06 911 relatif à la gestion des déchets, articles 27 et 28. Règlement disponible sur le site www.mairie-bellevue.ch

Information

Pour toute question ou tout problème liés aux levées, merci de contacter Retripa SA au 022 341 52 00 ou par courriel à vernier@retripa.ch.

3. Levées communales

Calendrier des déchets 2023

Pour toute question ou tout problème liés aux levées, merci de contacter Retripa SA au 022 341 52 00 ou par courriel à vernier@retripa.ch

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Janvier																															
Février																															
Mars																															
Avril																															
Mai																															
Juin																															
Juillet																															
Août																															
Septembre																															
Octobre																															
Novembre																															
Décembre																															



Ordures ménagères Mardi

Les ordures ménagères doivent être conditionnées dans des sacs résistants, fermés, et déposés obligatoirement dans des conteneurs fermés, uniquement destinés à ce type de déchets. L'adresse du propriétaire doit figurer sur les récipients. Ils doivent être déposés en bordure de voie au plus tôt le soir avant la levée.



Encombrants, ferraille, bois 1er jeudi tous les 4 mois

Les déchets encombrants, la ferraille et le bois sont à déposer en bordure de route le mercredi soir précédant la levée dès 18h et jusqu'à 7h le lendemain. En cas de dépôt tardif, il ne sera pas procédé à une deuxième levée. Les appareils électriques et électro-ménagers ne font pas partie de la levée des encombrants tout comme les déchets spéciaux.



Sapins de Noël Janvier

Les sapins de Noël peuvent être déposés jusqu'au 31 janvier 2023 à l'un des écopoints communaux.

Écopoints Horaires d'ouverture

Lundi-samedi: 7h-20h
Fermé dimanches et jours fériés
Merci de respecter le voisinage

Commune de Bellevue
Service technique
329 route de Lausanne
1293 Bellevue
T 022 959 88 23
dd@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch

Imprimé sur
Papier FSC
100% recyclé



GOLD

Bellevue
european energy award